Collecte des déchets

DÉCHETS MENAGERS :

Vous trouverez dans le document ci-dessous toutes les informations sur le ramassage des déchets ménagers sur la commune de Brax :

Calendrier de collecte pour l'année **2025** : Visualiser ou télécharger le fichier «CALENDRIER DE COLLECTE BRAX 2025»

Pour bien trier ses déchets, suivez le guide : Mémo Tri 2023

Pour tout savoir... c'est ICI

DÉCHETS VÉGÉTAUX :

En 2025, la collecte des déchets végétaux évolue...

Valorisation des déchets végétaux : Vous pouvez facilement vous procurer un composteur : **Un modèle unique de composteur en bois de 400 litres est désormais disponible** (au lieu de trois précédemment), sur réservation. Il est **gratuit.**

Brûlage des végétaux : La circulaire du 18/11/2011 **interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers, dont les déchets verts.** "Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie"

Pour vos déchets végétaux, des solutions gratuites et sur mesure !

SERVICE GRATUIT

- **Prêt gratuit de broyeur** individuel auprès des agences partenaires Kiloutou
- **6 collectes gratuites à domicile en mars, avril, mai, juin, octobre et novembre.** Inscription gratuite et obligatoire, ouverte dès janvier 2025. Un bac de 240L vous est remis. Démarrage de la collecte à partir de mars 2025.
- **Opérations ponctuelles gratuites** de broyage **près de chez vous**
- **Formations gratuites** en partenariat avec des associations locales
- **Dépôt en déchèterie gratuit** sur présentation de votre pass Décoset
- **Service gratuit de broyage à domicile** par des professionnels = au-delà d'une production de 2m³
- **Composteur gratuit :** depuis février 2024, Toulouse Métropole met gratuitement des composteurs à votre disposition.

Pour connaître les modalités et en bénéficier, rendez-vous sur : metropole.toulouse.fr
Mes démarches > Propreté, déchets > Collecte de déchets végétaux : s'abonner au service.

LE BROYAGE, QUELS BÉNÉFICES ?

- Moins d'eau pour arroser vos plantations et votre jardin
- Moins d'entretien au quotidien
- Votre jardin est plus résistant
- Plus besoin d'acheter des engrais, pesticides ou paillis
- La terre est plus riche
- Moins d'émissions de gaz à effet de serre

COMPOSTER ET BROYER, LE COMBO GAGNANT !

Les végétaux sont nécessaires pour faire un bon compost, en complément des déchets alimentaires, issus de votre cuisine.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Plus de 50 000 foyers pratiquent déjà le compostage sur le territoire de Toulouse Métropole.

Pour commander votre composteur gratuit, rendez-vous sur metropole.toulouse.fr
Mes Démarches > Demander un composteur

BROYAGE, PAILLAGE, MULCHING...

Retrouvez dans notre guide pratique toutes les astuces pour réutiliser vos végétaux au jardin.

Infos et inscription sur metropole.toulouse.fr

Pour un service à domicile en continu, optez pour l'abonnement.

- **Pour 120€ / an, un service de collecte en porte à porte régulier,** tout au long de l'année avec : 2 collectes par mois et une 3e aux mois les plus productifs (mars, avril, mai, juin, octobre et novembre).

Un bac de 240 litres à votre nom vous est remis.
Démarrage de la collecte à partir de janvier 2025.

Inscription obligatoire sur metropole.toulouse.fr
Mes démarches > Propreté, déchets > Collecte de déchets végétaux : s'abonner au service

RENSEIGNEMENTS :
Toulouse : **05 61 222 222***
Autres communes : **0800 201 440****

Accompagnement à la démarche dans **les Maisons Toulouse Services**

Découvrez toutes les aides et les services proposés par Toulouse Métropole pour plus de confort au quotidien

Au cœur de votre quotidien

toulouse métropole

POUR VOS DÉCHETS VÉGÉTAUX, DÉCOUVREZ LES NOUVEAUX SERVICES

Des gestes concrets pour moins de déchets

Dans le cadre de l'obligation nationale de réduction des déchets* et comme les autres métropoles et collectivités de France, Toulouse Métropole met à la disposition de ses habitants une nouvelle offre inédite pour réutiliser les déchets végétaux, au bénéfice de son jardin. Ces nouveaux services sont efficaces pour relever le défi environnemental et climatique.

Parce que les végétaux sont une véritable ressource et non un déchet, réutilisons-les !

* La Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (Loi Agec 2020) a pour objectif la réduction de -20kg de déchets par habitant, d'ici 2030.

Toulouse Métropole vous accompagne pour trouver la solution adaptée à votre besoin.

Au cœur de votre quotidien

toulouse métropole

ENCOMBRANTS :

La collecte des encombrants évolue : à partir d'**avril 2025**, la prise de rendez-vous obligatoire se fera uniquement sur #metropole.toulouse.fr (rubrique mes démarches)#ou par téléphone

Jusqu'à fin mars 2025 : Inscription en mairie obligatoire en utilisant le formulaire ci dessous :

- Formulaire de demande d'enlèvement

ATTENTION : Seuls les objets tels que définis dans la liste ci dessous seront ramassés :

- Encombrants pouvant être collectes par Toulouse Métropole

Liste complète : - Télécharger le fichier «DéfinitionEncombrant.pdf»

Tout autre objet doit être apporté directement à la déchetterie ou pris en charge par un prestataire spécialisé.

CONTENEURS :

Demandes de conteneurs : pour toute demande de mise en place, changement de volume, remplacement en cas de vol ou détérioration et demande de réparation, merci de bien vouloir appeler le # 0800 201 440 ou faire votre demande sur le site de la Toulouse Métropole metropole.toulouse.fr/demarches/bac-de-collecte-faire-une-demande-un-changement-une-reparation

Une fois collectés les conteneurs ou bacs dédiés aux ordures ménagères ou au tri sélectif ne doivent pas stationner sur la voie publique.

COMPOSTAGE FACILE : Nouvelles modalités de réservation des composteurs à partir du 1er janvier 2024

> ***A noter***
> ***L'obligation réglementaire relative au tri à la source des déchets alimentaires impose aux collectivités territoriales de mettre en place des solutions adaptées.***
> ***Un usager qui ne dispose pas des conditions pour pratiquer le compostage (disposer d'un espace vert et de végétaux de jardin), n'a donc pas l'obligation de composter.***
> ***La Métropole installera progressivement, à partir de 2025, des bornes de collecte des déchets alimentaires sur l'espace public : les habitants ne pouvant composter chez eux, pourront y déposer leurs déchets alimentaires.***

Un modèle *unique* de composteur en bois de 400 litres est désormais disponible (au lieu de trois précédemment), sur réservation. Il est **gratuit.**

Il existe 2 types de formation associées au compostage :

>> à la remise du composteur, 30 minutes sont consacrées à la pratique du compostage

>> (hors remise du composteur), un catalogue de formations (webinaires, ateliers, formations) est proposé, sur le compostage, sur inscription en ligne via le lien suivant : https://metropole.toulouse.fr/demarches/demander-une-formation-au-compostage

Afin de répondre à la demande croissante de composteurs individuels sur la Métropole, la procédure de réservation se modernise : Télécharger le fichier «guide_compostage_2024.pdf»

Une démarche de réservation en ligne sera désormais accessible sur le portail https://metropole.toulouse.fr/demarches/demander-un-composteur-individuel

Nous vous invitons à visiter la plateforme pour découvrir ce nouvel outil.

À titre informatif, l'ancienne démarche de réservation (demande par courrier) sera conservée ***uniquement*** *pour les personnes ne pouvant/souhaitant pas régler sur Internet ou ne possédant pas de poste informatique. Elle restera exceptionnelle.*